



Compte-rendu de réunion du 09 Mars 2022 Conseil de quartier Zone Pavillonnaire

Monsieur Lelièvre, Maire-adjoint en charge du quartier zone pavillonnaire, ouvre la réunion à 18h30.

1/ Echanges avec l'auditoire et réponses aux questions posées en amont de la réunion

1/ - La publication récente du Baromètre des Villes Cyclables met clairement en évidence les grands axes prioritaires pour lesquels les utilisateurs de vélos mansonniens souhaitent des aménagements pour renforcer leur sécurité. Ils concernent notre quartier. Le constat est clair. Y-a-t-il une prise en compte de ces résultats par l'équipe municipale ? Si oui quoi et pour quand ? Cela peut-il être intégré dans le plan vélo ?

En 2021, la Ville de Maisons-Laffitte a réalisé un plan vélo 2021 – 2023 en concertation notamment avec les associations d'usagers du territoire.

Sur la départementale nous avons identifié des besoins en sécurisation

L'objectif était de prendre en compte les besoins des cyclistes.

Pour information, le conseil départemental étudie actuellement la faisabilité d'aménagement sur la RD 308.

Également sur le tronçon de la rue de la Muette, qui va du parc à la piscine, un aménagement cyclable est prévu dans le cadre du plan vélo.

Les marquages au sol ont été effectués indiquant les vélorues. Les vélorues sont un appel à vigilance pour les usagers de la route. Sur ces rues limitées à 30 km/h, les vélos y sont prioritaires.

Sur le baromètre parlons vélo, les voies plébiscitées pour renforcer les aménagements correspondent aux départementales.

Dans le cadre du plan vélo l'aménagement de la rue du Maréchal Foch a été privilégiée, qui est quasi parallèle l'avenue de St Germain, il nous est apparu plus pertinent de travailler sur cette rue.

2/ La piste d'athlétisme du stade du parc ne semble pas ouverte au public. Serait-il envisageable de réserver des créneaux ouverts à tous comme cela se pratique dans certaines municipalités ?

Actuellement, la piste d'athlétisme est accessible dès lors qu'elle est disponible, et donc est d'abord réservée aux scolaires et aux associations qui en ont l'usage.

La mise en place de créneaux peut être envisagée dans le cadre de la saison 2022/2023.

3/ - Dans la continuité des discussions que nous avons eues sur les décharges lors du précédent conseil : j'avais soulevé la question des déchets végétaux. On m'avait répondu que la carrière Sainte-Hélène avait ce rôle. Après avoir vérifié sur le site de la mairie, il semblerait que ce site soit exclusivement réservé aux habitants du parc.

a) Serait-il envisageable de l'ouvrir à tous les habitants de ML ?

Non ce n'est pas possible c'est une gestion via l'ASP. Nous n'avons donc pas la possibilité de l'ouvrir au reste de la population.

b) Dans le cas contraire, je suggérerai de faire enlever les végétaux des quotas annuels des déchetteries (en particulier carrières).

La suggestion a été faite à cadre de vie

4/ - La Cour des comptes a demandé à idf mobilité de faire des économies, elle réclame « une réduction globale de l'offre » ciblée en fonction de la fréquentation, « tout en préservant la qualité de service ». Actuellement, nous avons déjà certains trains de la L qui ne marquent pas l'arrêt à ML le matin dans le sens Paris vers Cergy et le soir vers paris. Je me demandais si la mairie dialoguait pro activement avec idf mobilité pour pas l'offre de service soit réduite à ML et limite pour marquer l'arrêt pour la L.

Si la mairie peut relayer le fait que l'offre dégradée actuelle (moins de train qu'avant crise), les trains bondés dès le matin, la fiabilité inexistante sur la L et A ont aussi pour conséquence que les gens ne reprennent pas leur navigo.

Oui la mairie est attentive à ces sujets et des réunions sont régulièrement organisées avec les directeurs de lignes. Nous n'avons pas été informés d'une volonté de dégradation du service à ce jour , ni même une volonté de renforcer la desserte .

5/ Bornes de recharges de voiture électriques :

Après une consultation du marché, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) a été mandaté par la Ville et sera compétent pour l'installation, l'exploitation et la maintenance des IRVE.

Aucune carte d'accès spécifique ou abonnement n'est nécessaire pour accéder aux bornes de recharge. Une carte bancaire et un smartphone permettent de déclencher la recharge sur l'intégralité du réseau selon une grille tarifaire qui repose sur une tarification à la minute.

Depuis fin avril, la première borne située 12 rue de la Digue (2 prises - 22 kW) est en service. D'autres seront prochainement mises à disposition dans la ville, notamment :

- **6 Avenue Desaix** – Parking du Parc des sports (2 prises – 22 kW) : **installation deuxième trimestre 2022**
- **Rue Guynemer** (2 prises – 22 kW) : **travaux en cours**
- **Rue Jean Mermoz / Angle Claude Lamirault** (2 prises – 22 kW) : **en cours d'études par Enedis**

6/ Charte de l'arbre

La première réunion de travail avec les conseillers de quartier s'est déroulée le 07 Avril en présence des volontaires.

Ci-après le résumé des échanges :

Prise en compte des espaces verts et de la végétalisation dans son ensemble à la place de l'arbre uniquement qui réduit à une vision restrictive du paysage vert.

- Réinsister sur le fait que la charte concerne la Ville dans son ensemble et pas uniquement le Parc.

- Possibilité d'être plus exigeant dans le cahier des charges des projets portés par la Mairie concernant les espaces verts => être exemplaire.

- La végétalisation des cours de récréation sur le modèle des villes qui le proposent déjà (Projet Oasis, Ville de Paris, 2018). Les cours de récréation faisant partie du domaine public géré par la ville, il est certainement plus

facile de décider d'y préserver ou réimplanter des espaces de verdure tout en tenant compte des contraintes techniques et réglementaires.

- Le seul levier contraignant serait une modification du PLU qui imposerait de déposer une « déclaration préalable » avant d'abattre un arbre avec l'appui de l'article R141-23 du code de l'urbanisme.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. »

- Proposition de faire signer la charte par les promoteurs.

- Prise en compte du centre-ville avec des actions de fleurissements/végétalisation de certaines rues permettant de les rendre plus agréables d'une part, et participer à leur végétalisation d'autre part.

7/ Nids de frelons

Présent en France depuis 2004, le frelon asiatique représente une menace pour l'apiculture, les pollinisateurs et l'agriculture. Reconnaissable par sa couleur et sa taille (3 à 3,5 cm), le frelon asiatique n'est pas une menace pour l'humain mais peut se montrer très agressif si on s'approche de son nid. Il constitue un danger pour les abeilles domestiques, les guêpes et autres pollinisateurs. Le meilleur moyen de lutte reste le signalement précoce d'un nid ou de la présence de frelons asiatiques regroupés à un même endroit.

Pensez à regarder en hauteur. À proximité des anciens nids, en hauteur dans les arbres/arbustes, dans les haies de jardins (attention lors de leur taille, les frelons peuvent devenir agressifs à l'approche du bruit), proches des ruchers et des points d'eau.

À qui s'adresser au moment de la détection ?

- **Si un nid se trouve sur le domaine public**, il faut signaler sa présence auprès de la Mairie afin que les services demandent une intervention pour destruction : 01 34 93 12 36 / 12 47.
- **S'il est détecté dans une propriété privée**, il doit être retiré dans les plus brefs délais par une entreprise spécialisée ; les pompiers n'effectuant pas cette intervention.
- **Les nids repérés dans le Parc** doivent être signalés auprès de l'ASP pour qu'elle procède à leur enlèvement : 01 39 62 01 50.

8/ Application mobile

Cette application comprend un volet signalement sur lequel il sera plus facile de prévenir les services des dysfonctionnements constatés. Vous pourrez également vous informer à travers l'application sur la vie municipale. L'application vient en complément du magazine municipal pour améliorer l'information des mansonniens.

9/ Nettoyage bras de seine :

Ce n'est pas une compétence communale. Ce sont les voies navigables fluviales (VNF) qu'il faut solliciter.

Pour information : Voies navigables de France Bassin de la Seine et Loire aval assure la gestion de 1 400 km de voies navigables, dont près de 450 km de voies à grand gabarit, sur les bassins de la Seine et de la Loire aval (entre Nantes et Bouchemaine). Ce réseau est constitué de 800 km de fleuves et de rivières (la Seine, la Marne, l'Oise, la Loire) et de 600 km de canaux (canal du Nord, canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne). VNF Bassin de la Seine, qui est une des sept directions territoriales de VNF, couvre 5 régions (Île-de-France, Hauts-de-France, Grand-Est, Normandie et Pays de la Loire) et 18 départements.

<https://www.vnf.fr/vnf/regions/vnf-bassin-de-la-seine/>

10/ Création d'une maison de santé

Il est envisagé sur une parcelle du centre-ville qui est le parking du marché de favoriser l'installation d'un pôle de santé. Des démarches ont été faites en ce sens et nous attendons des retours à ce sujet. C'est en effet une préoccupation de l'équipe municipale de pouvoir faire venir à Maisons-Laffitte des généralistes mais aussi des spécialistes pour pallier à l'accès aux soins qui devient compliqué en Ile de France.

Remarques diverses :

- Lors du dernier conseil, avait été évoquée la vitesse avenue de St Germain, des comptages ont été réalisés au printemps 2019 sur une période de 7 jours.
Il apparaît sur ce comptage, qui enregistrent le nombre de passage, le gabarit des véhicules, 19000 Véhicule légers, 491 Poids lourds, une vitesse moyenne de 24km/h en moyenne au début de la rue , 35 km/h au milieu et 33km/h à la fin .
- Le parcours sportif le long des berges de seine est en mauvais état avec des planches de bois avec échardes.
- Quid de la maintenance sur les barrières sur les berges de seine entre l'araignée et le bateau pirate planches en bois détachées.
- Pistes cyclables parfois rétrécies qui empêchent les vélo cargo de passer.
- Chaussées impraticables en poussette rue d'Achères (penchées avec poteaux en plein milieu)
- Problèmes des saules qui ont des racines friables qui affaissent les berges de seine et qui devrait être élagués.
- Manque de médecins

Projets en cours :

- Rue du Fossé : réaménagement global de la voirie du 08/07 au 01/09 (le plan sera à disposition sur le site internet de la ville)
- RPA : Création cheminement lumineux dans le jardin Génie Civil réalisé, pose des luminaires en juillet
- Bornes de recharge : rue de la Digue en fonction depuis le 29/04/ av Desaix parc des sports -en fonction d'ici la fin du 2nd trimestre, rue Guynemer travaux en cours , (rue Mermoz , angle Lamirault) en cours d'étude
- Collecte D3E et toxique : 21 Mai matin place de l'église, 18 juin(pas en juillet /aout)
- Plan vélo, phase 1 finie, phase 2 va débiter sous peu
- Av de Longueil : mise en place de luminaires prioritec (éclairage par le haut) aux deux passages piétons travaux en cours
- Remplacement des canalisations d'eau potable av Cuvier, rue Solférino (1 ère partie) , place Wagram , av Eglé (tronçon Montesquieu Colbert) étude en cours
- Fibre optique communale, début fin mai, multi sites, pour futur déploiement caméra
- Réfection cour maternelle Colbert travaux juillet aout
- 12 rue de la Digue, promotion immobilière, démarrage en juin
- 21/25 av du Gral de Gaulle, convention droit de voirie en cours de signature , démarrage des travaux
- 22 rue de Lorraine promotion immobilière démarrage en avril
- 45 av de st germain : démontage de la grue prévu en mai /juin
- 22 rue Guynemer, reste à finaliser la tranchée du raccordement électrique
- 5 rue du Gros murger : raccordés à l'assainissement
- Espaces verts : Plantation des fleurs bi annuelles en cours
- Test Rue de la république : Comptage des véhicules en cours

DG/CM

2/ Calendrier, agenda, prochaine réunion

28 juin 2022 à 18h30 via teams.

Mme Coutard recueillera lors de cette séances vos suggestions sur les services à mettre en place dans le futur kiosque du pôle gare .

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36